

A.C.R. GALERIE ANSOISE

BCE : 0882.432.655

IBAN : BE57 3630 7254 5835

Période : 01/01/2020 au 31/12/2020

Facture n° : 3536

Mail: am.jolly@live.be

BIEN(S): 4.1 P14	A répartir	Q.Indiv./Q.Immeuble	Prorata/Jours	Réparti
Dépenses Occupants				1 294.94
DO0100 FRAIS D'ADMINISTRATION ET DIVERS	8 401.91	5332/100000	366/366	447.99
DO0150 FRAIS D'ENTRETIEN	4 942.68	5332/100000	366/366	263.54
DO0200 ENTRETIEN/REPARATION/MAINTENANCE	452.76	5332/100000	366/366	24.14
DO0250 PROTECTION ANTI-INCENDIE (SECURITE)	406.62	5332/100000	366/366	21.68
DO0300 FRAIS ASCENSEURS	6 703.88	5332/100000	366/366	357.45
DO0400 ENERGIES / IMPETRANTS	2 935.34	5332/100000	366/366	156.51
DO0450 GARAGES/PARKINGS	443.08	5332/100000	366/366	23.63
Dépenses Propriétaires				588.73
DP0500 FRAIS D'ADMINISTRATION ET DIVERS	1 578.32	5332/100000	366/366	84.16
DP0700 GROS ENTRETIEN / GROSSES REPARATIONS	479.33	5332/100000	366/366	25.56
DP0750 PROTECTION ANTI-INCENDIE(SECURITE)	822.80	5332/100000	366/366	43.87
DP0850 ASSURANCE	7 763.41	5332/100000	366/366	413.95
DP0950 GARAGES/PARKINGS	397.50	5332/100000	366/366	21.19
TOTAL DEPENSES				1 883.67
Provisions réclamées (hors appels réserve)				-1 812.84
CLOTURE DE L'EXERCICE				70.83
<i>Solde de votre compte (arriérés ou avances)</i>				<i>0.00</i>
TOTAL A PAYER				70.83 €

+70.83 +

JOLLY(US)/FAGANELLO F.et D.(NP)

Rue de l'Yser, 278/41

4430 ANS

BE57 3630 7254 5835

BBRU BE BB

A.C.R. GALERIE ANSOISE c/o BE WOLF SPRL

Av. du Luxembourg, 53

4020 LIEGE

+++000/0021/01361+++



Avenue du Luxembourg, 53 - 4020 LIEGE
Tél : 04/228 88 12
E-mail : compta@bewolf.be
N° Entr. : 0478.815.061 - IPI : 502 308 - 508 809

A.C.R. GALERIE ANSOISE

BCE : 0882.432.655

IBAN : BE57 3630 7254 5835

Période : 01/01/2020 au 31/12/2020

Facture n° : 3536



Mail: am.jolly@live.be

Concerne : DECOMPTE DE CHARGES DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver, au verso de la présente, votre **décompte individuel** reprenant le détail des charges par catégorie de dépenses suivant la liste en annexe.

Conformément à la nouvelle législation comptable, nous vous transmettons également les documents légaux à savoir : le compte de résultat et la situation bilantaire.

Pour toute question concernant ces comptes, vous pouvez prendre contact avec notre bureau au service comptabilité et ce, de préférence, préalablement à l'assemblée générale des copropriétaires. Nous attirons votre attention sur le fait que le syndic présent à l'AG ne dispose pas nécessairement de tous les éléments comptables lors de la réunion, qui plus est d'ordre privé.

Nous vous remercions de régler le montant pour le 28/03/2021.

- Veuillez utiliser la communication structurée fixe reprise ci-dessous - Merci d'avance.
- Chaque rappel de paiement sera porté en compte dans les frais privés du propriétaire en défaut, à concurrence de 20,08 € (+frais de recommandé éventuels).
- La ventilation 'occupant' et 'propriétaire' est donnée à titre indicatif sur base d'une ventilation qui n'est peut-être pas celle du bail en cours.

p/o BE WOLF
Service Comptabilité